

## Rénovation de la voie professionnelle



Depuis la rentrée de septembre 2009, la voie professionnelle est rénovée pour élever le niveau de qualification des jeunes et pour limiter les sorties précoces du système éducatif. Désormais, les élèves préparent le baccalauréat professionnel en trois ans et bénéficient d'un accompagnement personnalisé selon leurs besoins. La voie professionnelle accueille dans le département des Hautes Pyrénées 30 % des jeunes à la sortie du collège.

### Cursus du baccalauréat professionnel en trois ans

Comme les baccalauréats généraux et technologiques, le baccalauréat professionnel se prépare désormais en trois ans à l'issue de la classe de troisième, par la voie scolaire ou celle de l'apprentissage, contre quatre années auparavant (deux ans pour la préparation du brevet d'études professionnelles, le BEP, et deux ans pour la préparation du baccalauréat professionnel).

### Un parcours sécurisé avec l'obtention d'un CAP ou d'un BEP



Un diplôme de niveau 5 (CAP 'certificat d'aptitude professionnelle' ou BEP) est obligatoirement présenté au cours du cursus du baccalauréat professionnel. Évalué par contrôle en cours de formation entre la fin de la seconde professionnelle et la fin de la première professionnelle, il comporte en plus, dans le cas du BEP, une épreuve en terminale.

### Dispositif d'accompagnement personnalisé

Mesure majeure de la rénovation, l'accompagnement personnalisé (2h30 hebdomadaires en moyenne) permet d'apporter des réponses adaptées aux besoins de certains élèves, en favorisant le soutien pour les élèves qui rencontrent des difficultés, le conseil et l'accompagnement pour ceux qui envisagent des poursuites d'études, en BTS par exemple.

### **Passerelles entre les différentes voies de formation**

Pour les élèves qui le souhaitent ou pour lesquels une bifurcation de parcours serait nécessaire, les passerelles entre les différentes voies de formation ont été multipliées :

- des élèves de seconde générale et technologique peuvent rejoindre une première professionnelle,
- des élèves de seconde ou première professionnelle peuvent rejoindre une première technologique,
- des élèves de seconde professionnelle peuvent rejoindre une terminale de CAP et ceux issus du CAP une première professionnelle.

### **Autonomie renforcée des établissements**

Pour la première fois, les établissements peuvent exercer pleinement leur autonomie en matière d'organisation des horaires, d'accompagnement personnalisé, d'organisation des activités en groupe ou de répartition des périodes de formation en entreprise.

### **Une offre de formation professionnelle mieux structurée**

La rénovation a également permis de repenser la carte des formations professionnelles et de réengager une réflexion territoriale sur la lisibilité et l'adéquation de l'offre aux besoins socio-économiques, aux vœux des élèves et à l'aménagement du territoire.



### **Label " lycée des métiers "**

Le label " lycée des métiers " a vocation à doter l'Éducation nationale d'un outil performant pour la mise en œuvre de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Il permet d'identifier des pôles de compétences en matière de formation professionnelle, de certification, d'accompagnement, d'information ou de services techniques aux entreprises.

La délivrance aux lycées professionnels du label "lycée des métiers" est destinée à renforcer la qualité et l'attractivité des formations professionnelles et à favoriser la fluidité des parcours et la diversité des publics accueillis (scolaire, en apprentissage, en formation continue et en validation des acquis de l'expérience).

